

CHSCT DU 17 AVRIL 2020
COMMUNIQUE DE L'INTERSYNDICALE
CGT-FSU - UNSA-CFDT

À notre demande un CHSCT exceptionnel s'est tenu le 17 avril dernier, vous en trouverez ci-joint les points évoqués et les décisions prises.

PRESENTIEL :

BORDEAUX : Le Directeur et son assistante – Secrétaire générale – responsable informatique - la CRMH adjointe - la responsable du bâtiment ainsi qu'un agent du Sgar
LIMOGES : - Directrice adjointe - Secrétaire générale adjointe – responsable informatique
POITIERS : Directeur adjoint, responsable informatique et quelques agents une fois par semaine grand maximum.

- Pour les UDAP : Chef de service et ses adjoints en alternance. Tout en respectant les gestes barrières une présence unique, par demi-journée, permet d'assurer les missions dites essentielles.

- Service archéologie un agent passe chaque semaine pour réceptionner le courrier, puis le dispatche.

Il est à noter que des agents se déplacent sans véritables missions **dites essentielles**. D'où la question suivante ; combien d'autorisations de déplacement exceptionnelles ont été délivrées depuis le début du confinement ?

Il a été signalé par l'un des représentants que les consignes de confinement n'étaient pas respectées.

Le président du CHSCT envisage de faire un rappel à l'ensemble des chefs de service, en ce sens.

PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ (PCA) l'intersyndicale précise que ce n'est pas un document qui doit rester secret. En effet, l'ensemble des DRAC's et DAC ont communiqué leur PCA , qui détaille clairement l'ensemble des mesures ci-dessous :

- la position administrative des agents (**télétravail ou travail à distance ou présentiel**).
- les conditions de travail,
- qui est référent,
- qui travaille avec qui
- la santé des personnels
- les horaires de travail
- les missions prioritaires

Les mesures de préventions doivent être communiquées aux organisations syndicales ainsi qu'aux agents. C'est pourquoi, les O.S ont réitérées la demande de la communication de ce document (il nous a bien été communiqué, vous le trouverez ci-joint, mais nous pouvons regretter qu'il n'ai pas été mis à jour depuis le confinement) .

M. l'inspecteur d'hygiène et sécurité attire l'attention du Président, sur le fait que toutes les mesures doivent être inscrites dans un DUERP.

Les représentants du personnel précisent qu'il ne faut pas opposer le PCA au DUERP.

Les organisations syndicales évoque la problématique de la situation de travail isolé des agents en présentiel. A cet effet, M. le Président propose de mettre en place un registre de signalement, et de se renseigner sur les émetteurs de Protection de Travailleur Isolé (PTI).

MISSIONS PRIORITAIRES

- Tout ce qui concerne le régalién ainsi que les missions patrimoniales (UDAP et CRMH).
- Le fonctionnement de la chaîne financière pour verser les subventions. En accord avec le SGAR tous les dossiers de subventions sont dématérialisés et soumis à la signature de Mme la Préfète de Région. Les conditions d'attribution du versement des subventions sont facilitées.
- Pour information, la reprise des chantiers sera soumise au guide du Bâtiment Travaux Publics (BTP) validé par le ministère de la Santé et du Travail.
- **Du point de vu des organisations syndicales, pourquoi ce n'est pas la Direction générale du Patrimoine ?**
- **Pourquoi, le BTP s'occupe t-il de notre organisation ministérielle ?**
- M. le Président (DRAC) informe que le contrôle scientifique et technique (CST) doit pouvoir se faire dans des conditions de sécurité, le coordonnateur de chantier doit veiller à la sécurité des personnes.
- Le ministère de la Culture a demandé aux opérateurs la rédaction d'un guide de bonnes pratiques.

MOYENS INFORMATIQUES :

Il rappelle aussi l'ouverture depuis le 24 mars 2020 de la plateforme KUMO qui permet le partage de dossiers.

Il est référencé 80 portables mobilité, dont 31 à Bordeaux, 28 à Limoges et 21 à Poitiers. Il précise que ces ordinateurs ont été principalement attribués au personnel de la direction, chef de service, conseillers et cellule financière.

Selon le Président (DRAC) la DRAC Nouvelle-Aquitaine est particulièrement bien équipée au regard des autres DRAC. Les organisations syndicales ont demandées une augmentation d'accessibilité aux portables mobilité.

Les représentants du personnel font savoir que beaucoup de collègues utilisent leur propre matériel. En fonction de l'ancienneté de l'outil informatique, ils ne peuvent pas installer les logiciels adéquats. Ainsi que leurs fournitures personnelles (encre, papier, forfait internet et téléphone..). Les organisations syndicales ont demandé un dédommagement, pour les agents qui avancent l'ensemble des frais de fournitures.

Elles proposent l'utilisation des crédits non consommés au titre du budget alloué initialement aux frais de déplacements.

La Secrétaire Générale précise que la décision reviendra au SGAR, et qu'un budget non prévu sera alloué à l'achat de masques, gants, gels hydro.

VACATIONS :

Les vacances sont prolongées jusqu'à la fin juin. Madame la Secrétaire Générale précise le maintien de la rémunération des contrats à durée déterminée qui devaient initialement commencer le 1^{er} avril.

CONGES :

Le 15 avril dernier, le gouvernement a édité une ordonnance laissant la possibilité aux chefs d'établissement d'imposer des jours de congés annuels et selon la situation de l'agent (ASA) des RTT. M. le Président (DRAC) a clairement exprimé qu'il ne souhaitait pas pénaliser les agents qui ne sont pas équipés de matériel mobilité, qui la plupart du temps sont des femmes de catégorie C. C'est pour cette raison, qu'il a déclaré tous les agents de la DRAC Nouvelle-Aquitaine **en télétravail ou travail à distance ; position qui a été prise lors de la réunion du 24/03/2020**. Il maintient sa volonté d'un traitement égal. **Les organisations syndicales ont rappelé l'injustice de cette ordonnance** en raison des publics qu'elle touche, mais aussi parce qu'elle **méprise tous les efforts de travail en mode très dégradé** fournis par les agents. Nous nous **opposons donc à son application**.

RECENSEMENT cas COVID-19

M. le Président (DRAC) nous fait part d'un recensement de 4 cas COVID-19 au sein de la DRAC Nouvelle-Aquitaine, sans hospitalisation.

Les représentants du personnel demandent à ce que ces agents se rapprochent du médecin de prévention afin d'assurer un suivi et un retour.

Il est rappelé par les représentants du personnel l'absence de médecins de prévention sur certains sites de la DRAC Nouvelle-Aquitaine. **Docteur Iglésias, médecin de prévention en Charente-Maritime**, s'est proposé de se rapprocher d'elle afin de recevoir les agents des sites non dotés de ces services.

PLAN DE RETOUR SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Les OS ont rappelé que le terme de reprise n'était pas approprié puisque tous les agents travaillent, soit en présentiel, soit en télétravail ou travail à distance. Elles ont également demandé quel était l'état de sa réflexion sur cette perspective. Le Président (DRAC) a répondu qu'il attendait le cadrage gouvernemental. Les OS ont rappelées qu'elles étaient plutôt inquiètes sur les capacités du gouvernement à cadrer les choses. Elles ont par ailleurs réaffirmées que le retour au travail ne devait se faire que lorsque tous les moyens de protections (masques aux normes, gants, gel, distanciation, aménagement de postes...) seront assurés. Enfin, pour elles il est hors de question que les efforts fournis durant ces deux derniers mois se concluent par une contamination du COVID-19 dès les premières heures du retour au travail.

NOMBRE de DROITS DE RETRAIT :

Néant

ESPACE DEDIE AU COVID-19

L'agent en charge de la communication étant placé en travail à distance, le site ne peut être alimenté, l'information COVID-19 est disponible sur internet.

Vos représentants du personnel ont également demandé un rappel auprès des agents sur les points suivants :

- Rappeler aux agents les coordonnées de la mission sociale en cas de difficultés financières, les coordonnées des médecins de prévention, ainsi que celles de la cellule psychologique.
- La possibilité de déclarer des événements sur le registre de santé et de sécurité au travail par mail, auprès de M. le Directeur régional ainsi qu'à la secrétaire générale et ses adjoints, ainsi qu'une copie pour information aux représentants du personnel.
- La diffusion du droit à la déconnexion, la charte courriel.

Bordeaux le, 22 avril 2020

Si vous avez des doutes sur vos positions administratives, vos droits, vos fonctions, nous sommes présents pour en discuter et n'hésitez pas à contacter vos représentants.

VOS REPRÉSENTANTS DE LA DRAC NOUVELLE-AQUITAINE

TITULAIRE	SUPPLEANT
CGT-FSU Emmanuelle PARENT emmanuelle.parent@culture.gouv.fr	Héloïse BRICCHI-DUHEM heloise.bricchi-duhem@culture.gouv.fr
CGT-FSU Fabienne RASTOLL fabienne.rastoll@culture.gouv.fr	Christophe BOUREL-LE GUILLOUX christophe.bourel-leguilloux@culture.gouv.fr
CGT-FSU Nathalie RAGOO nathalie.ragoo@culture.gouv.fr	Patrice CAMBRA patrice.cambra@culture.gouv.fr
UNSA-CFDT Philippe AUGRAS philippe.augras@culture.gouv.fr	Myrtille BLANCHETON myrtille.blancheton@culture.gouv.fr
UNSA-CFDT Jean-Pierre COCHON jean-pierre.cochon@culture.gouv.fr	Christine ROUCOULE christine.roucoule@culture.gouv.fr
Jean-Baptiste BERTRAND DESBRUNAIS jean-baptiste.desbrunais@culture.gouv.fr	Ophélie HACQUEMAND ophelie.hacquemand@culture.gouv.fr